

## Deuxième chambre

-----

La demande d'avis, concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution", introduite le 15 octobre 2009 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, après avoir été renvoyée, le 22 octobre 2009 sous le n/ 121, au rôle d'attente prévu à l'article 84*bis* des lois coordonnées, a été rayée du rôle le 25 novembre 2009, à la suite de la réinscription de l'affaire sous le n/ de rôle 47.505/2, après accomplissement des formalités préalables prescrites.